10 décembre 2021

MRC de PORTNEUF

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

RÉVISÉ 2021-2028

Rapport de consultation publique tenue du

17 septembre au 2 novembre 2021

En collaboration avec :

RRGMRP
Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Avant-propos

Le 15 septembre 2021, le conseil de la MRC de Portneuf a adopté le projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé 2021-2028 de la MRC de Portneuf. Comme prévu par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), à la section VII de son chapitre I (art. 53.12 et suivants de la LQE), une période de consultation publique a été mise en place afin d'encourager la participation citoyenne sur les décisions qui ont été prises au regard du PGMR.

La population et tous les acteurs concernés, intéressés, de près ou de loin à ce projet de PGMR, ont été invités à formuler des commentaires relativement au projet de PGMR révisé. Cette consultation publique au format écrit remplace la procédure habituelle de consultation publique conformément à l'arrêté numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux, daté du 16 juillet 2021, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la Covid-19. Cette consultation s'est tenue du 17 septembre au 2 novembre 2021. La commission de l'environnement de la MRC a été mandatée par le conseil afin d'effectuer cette consultation publique sous forme d'appel de commentaires et d'y analyser les commentaires recueillis.

Les membres de la commission de l'environnement de la MRC ayant pris connaissance du projet de PGMR révisé, lu les commentaires recueillis, analysé les avis et propos formulés par les citoyens et les différents acteurs intéressés, ont transmis l'ensemble des informations à la firme Argus Environnement inc. dont le mandat consiste à préparer le rapport ci-présent.

Ce document synthétise tous les éléments de la mise en place de ladite consultation publique, de la diffusion du projet de PGMR révisé ainsi que de la nature des propos qui ont été formulés lors de la période de consultation. Les recommandations de la commission de l'environnement à l'intention du conseil de la MRC sont également présentées dans ce document. Finalement, ce document décrit de quelle façon les recommandations ont été prises en compte dans la bonification du projet de PGMR révisé.

Procédure de la consultation publique

Les membres de la commission de l'environnement de la MRC ont été mandatés par le conseil de la MRC pour effectuer une consultation publique sous forme d'appel de commentaires relativement au projet de PGMR révisé et d'y analyser les commentaires recueillis.

Les personnes qui ont participé à l'organisation de cette consultation sont les suivantes :

Nom	Fonction
Membres de la commission de l'environnement	
Yves Bédard, président	Maire, Ville de Lac-Sergent
Andrée Cauchon Saint-Laurent	Mairesse, Municipalité de Rivière-à-Pierre
Jacques Delisle	Maire, Municipalité de Saint-Thuribe
Bernard Gaudreau	Maire, Ville de Neuville
Guy Germain	Maire, Municipalité de Saint-Ubalde
MRC de Portneuf	
Jean Lessard	Directeur du service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
Sylvie Béland	Aménagiste
Régie régionale de gestion des matières résiduelle de Portneuf	
Jean-Luc Mercure	Directeur général
Dominique Genois	Coordonnatrice de projet matières résiduelles
Argus environnement inc.	
Robert Comeau	Directeur général
Julien Mussard	Chargé de projet

Conformément à la procédure établie par la MRC de Portneuf, une rencontre avec les membres de la commission de l'environnement a été réalisée le 27 août dernier pour présenter le projet de PGMR révisé et obtenir l'opinion et l'avis de la commission sur son contenu. Cette rencontre a permis à la commission de recevoir les explications nécessaires à la bonne compréhension du projet de PGMR révisé.

Un avis public, incluant le sommaire du projet de PGMR révisé, a été publié sur le site Internet de la MRC ainsi que dans un média régional en conformité de l'article 53.14 de la LQE. Le projet de PGMR révisé était également disponible pour consultation au bureau de la MRC ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités concernées. Les municipalités locales dont le territoire est assujetti au PGMR ont également été invitées à rendre disponible le projet de PGMR révisé sur leur site Internet.

À l'issue de la consultation publique, les membres de la commission de l'environnement ont dressé un rapport des commentaires recueillis auprès du public. Les commentaires recueillis ont été placés en annexe.

Conformément à l'article 53.16 de la LQE, le projet de PGMR révisé pour tenir compte des commentaires reçus, sera transmis à RECYC-QUÉBEC ainsi qu'à chaque MRC environnante, accompagné du présent rapport de consultation publique.

Consultation publique

Comme stipulé par l'article 53.14 de la LQE, un sommaire du projet de PGMR révisé et un avis relatif à la consultation publique ont été publiés sur le site Web de la MRC de Portneuf le 17 septembre dernier. Les consultations publiques se sont tenues du 17 septembre au 2 novembre 2021 pour respecter le délai de 45 jours comme l'exige l'article 53.14 de la LQE.

Cet avis public ainsi que le sommaire du projet de PGMR révisé ont été publiés dans le journal local « *Courrier de Portneuf* » le 22 septembre 2021 (voir document en annexe).

En raison de la situation particulière créée par la pandémie de la Covid-19, la MRC a choisi de remplacer l'assemblée de la consultation publique par une procédure de consultation publique sous forme d'appel de commentaires. Cette procédure a eu lieu du 17 septembre au 2 novembre 2021.

Afin d'encourager la participation citoyenne, la MRC a pris part à une entrevue téléphonique à la station de radio *CHOC FM 88,7* le 28 octobre 2021. L'entrevue portait sur le projet de PGMR révisé et le processus de consultation en cours.

Diffusion du projet de PGMR révisé

Les municipalités locales de la MRC ont été invitées à rendre disponibles sur leur site Internet le projet de PGMR révisé ainsi que le sommaire détaillé en lien avec l'avis public et la consultation publique. Les documents suivants, à savoir, le projet de PGMR révisé, la présentation réalisée auprès de la commission de l'environnement le 27 août 2021, le sommaire du projet de PGMR révisé, et l'avis public ont été rendus accessibles sur le site Web de la MRC, durant toute la période de consultation.

Déroulement de l'assemblée publique

En raison des restrictions liées à la Covid-19, l'assemblée publique a été réalisée sous la forme d'une collecte de commentaires par écrit.

Les personnes et les organismes qui désiraient s'exprimer sur le projet de PGMR révisé pouvaient soumettre des représentations écrites à la MRC de Portneuf par la poste à l'adresse suivante : 185, route 138, Cap-Santé (Québec) G0A 1L0 ou par courrier électronique à

portneuf@mrc-portneuf.qc.ca . La date limite pour la réception des commentaires était fixée au 2 novembre 2021 avant 16 h.

Afin de maximiser la participation citoyenne, la MRC a publié l'avis public de la consultation écrite, le sommaire du projet de PGMR révisé, un document de présentation du projet de PGMR révisé, et le projet de PGMR révisé sur son site Web. Elle a également incité les municipalités locales à faire de même. La MRC a diffusé le sommaire du projet de PGMR révisé dans le média régional (*Courrier de Portneuf*) et a participé à une entrevue téléphonique à la station de radio *CHOC FM 88,7.*

La présentation du projet de PGMR révisé était accessible à tous sur le site Web de la MRC et des municipalités locales. Cette présentation a été donnée à la commission de l'environnement de la MRC le 27 août 2021. L'ordre du jour lié à cette présentation est détaillé ci-dessous.

Ordre du jour de la présentation du projet de PGMR révisé

L'ordre du jour présenté est issu de la présentation réalisée le 27 août 2021 devant la commission de l'environnement. Le compte rendu de la rencontre est placé dans les documents en annexe.

1. Mot de bienvenue
   Présentation de l'objectif de la rencontre et tour de table de présentation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Cadre légal de la planification régionale de la GMR
   Description des objectifs gouvernementaux en lien avec la gestion des matières résiduelles
4. Portrait du PGMR en vigueur
   État de la situation des mesures (complétées/réalisées et à venir) inscrites dans le PGMR en vigueur
5. Bilan des matières résiduelles générées sur le territoire en 2019
   Présentation de l'inventaire des matières résiduelles pour l'année de référence 2019 suivant les secteurs résidentiels, ICI et CRD
6. Diagnostic du système de gestion
   Analyse de la performance de la MRC en 2019 par rapport aux objectifs gouvernementaux, analyse des forces et faiblesses du système de gestion
7. Orientations et objectifs du projet de PGMR révisé
   Présentation des grandes orientations et des objectifs fixés par la MRC pour la période du projet de PGMR révisé
8. Description des mesures proposées
   Détails des mesures proposées en identifiant les coûts, la catégorie et la cible visée
9. Période de questions

Commentaires soulevés

Quelques questions et commentaires ont été soulevés lors de la présentation réalisée le 27 août 2021 à la commission de l'environnement. Voici un résumé des interrogations et des propos soulevés, ainsi que les réponses qui ont été fournies.

1. ***Comment est réalisé l'inventaire des matières sur le territoire ?***

Le bilan a été réalisé à partir de l'outil de RECYC-QUÉBEC. Les données réelles de la Régie ont été intégrées à l'outil. L'outil permet de faire un bilan global de la situation de la MRC aux fins de planification. Son utilisation permet de tenir compte des matières qui sont générées sur le territoire, mais dont la Régie ne possède pas les informations (Ex. huiles usées collectées par les garages, les véhicules hors d'usage, etc.).

2. ***Il reste encore beaucoup de RDD qui sont éliminés sur le territoire, comment l'expliquer ? (En référence au graphique du secteur résidentiel : le taux de valorisation des RDD est de 38,8 %).***

Les données présentées sont issues de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC. Elles représentent la tendance provinciale.

Lors du processus d'appel de commentaires écrit sur le projet de PGMR révisé, un avis a été soumis à la commission de l'environnement. La Table de concertation en sécurité alimentaire de Portneuf, en collaboration avec l'organisme Solidarité citoyenne de Portneuf, a transmis une correspondance à la MRC lors de la période de consultation. Cette correspondance présente les actions réalisées par les deux organismes et leurs avis sur les orientations, les objectifs et les mesures proposées. La correspondance est placée dans les documents en annexe.

3. ***Le projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé 2021-2028 de la MRC ne fait pas mention de la Table de concertation en sécurité alimentaire de Portneuf et de Solidarité citoyenne Portneuf alors que ceux-ci sont des acteurs importants de la gestion des surplus alimentaires du territoire.***

Il est proposé d'ajouter une section décrivant les actions de l'organisme à la section 3.2. Il est proposé d'ajouter les deux organismes dans le tableau des intervenants en gestion des matières résiduelles du territoire (tableau 13 du projet de PGMR révisé).

4. ***Il serait pertinent selon la Table de concertation en sécurité alimentaire de Portneuf et l'organisme Solidarité citoyenne Portneuf de développer une orientation, un objectif et une mesure plus précis et plus engageants, visant la collaboration de la MRC avec Solidarité citoyenne Portneuf et la Table de concertation en sécurité alimentaire de Portneuf, dans l'objectif de réduire davantage le gaspillage alimentaire.***

Il est proposé de bonifier l'orientation sur le gaspillage alimentaire présentée à la section 8.1, en y ajoutant les éléments suivants : « Encourager les pratiques zéro déchet auprès de la population dont la diminution du recours à des produits à usage unique, et lutter contre le gaspillage alimentaire en appuyant notamment les actions des organismes du territoire. »

Il est proposé d'ajouter une mesure au plan d'action du projet de PGMR révisé à la section 8.2, à savoir : « Promouvoir et encourager la récupération et la distribution des surplus alimentaires sur le territoire. »

À la suite de l'ajout de cette mesure, la section 9.2 du projet de PGMR révisé devra être bonifiée pour venir expliquer le financement de la mesure. Il est proposé d'ajouter le paragraphe suivant : « La MRC et la Régie encouragent les organismes de redistribution des surplus alimentaires selon les ressources (humaines et financières) disponibles et les projets à réaliser. »

Analyse des commentaires soulevés

À la lumière des commentaires reçus, nous pouvons établir que les préoccupations formulées à l'égard du projet de PGMR révisé s'articulent principalement autour des points suivants :

1. La précision de l'inventaire des matières résiduelles ;
2. La gestion des RDD sur le territoire et leur élimination ;
3. L'orientation de la MRC concernant le gaspillage alimentaire sur le territoire.

Suite aux commentaires formulés, il a été convenu de faire une nouvelle vérification des données disponibles auprès de la Régie afin de préciser le mieux possible celles-ci pour le territoire, notamment pour les RDD et autres, s'il y a lieu.

Des vérifications ont également été faites par rapport aux activités de la Table de concertation en sécurité alimentaire de Portneuf et de l'organisme Solidarité citoyenne de Portneuf. Selon les informations obtenues, Solidarité citoyenne Portneuf (fiduciaire de la Table de concertation en sécurité alimentaire) a déjà obtenu de l'aide financière pour des projets particuliers dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf. Au-delà de l'aide financière accordée grâce à ce fonds, la MRC a apporté un soutien technique à la Table de concertation en sécurité alimentaire dans leurs activités en y déléguant une ressource humaine du Service de développement économique. La démarche des organismes reçoit actuellement du financement par projet de différents bailleurs de fonds, incluant la MRC.

Recommandation

À la lumière des commentaires soulevés, les membres de la commission de l'environnement recommandent au conseil de la MRC d'apporter les quelques modifications suivantes au PGMR :

1. Préciser les quantités de RDD collectés par la Régie et ajuster les données présentées dans l'inventaire pour correspondre à la réalité régionale ;
2. Ajouter une section décrivant les actions réalisées dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
3. Ajouter Solidarité citoyenne Portneuf et la Table de concertation en sécurité alimentaire de Portneuf au tableau des intervenants en gestion des matières résiduelles du territoire (tableau 13 du projet de PGMR révisé) ;
4. Bonifier l'orientation sur le gaspillage alimentaire présentée à la section 8.1 ;
5. Ajouter une mesure au plan d'action du projet de PGMR révisé à la section 8.2 ;
6. Mettre à jour les coûts associés à l'ajout de cette mesure, à la section 9.2 du projet de PGMR révisé.

DOCUMENTS EN ANNEXE

Correspondance de la Table de concertation en sécurité alimentaire de Portneuf et Solidarité citoyenne Portneuf

Saint-Basile, le 29 octobre 2021

MRC de Portneuf
185, route 138
Cap-Santé (Québec)
G0A 1L0

Objet : Commentaires et suggestions au sujet du projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé 2021-2028 de la MRC de Portneuf

---

Madame, Monsieur,

La démarche en sécurité alimentaire a pris son envol dans Portneuf en 2017. Le tout est porté par l'organisme Solidarité citoyenne Portneuf, de concert avec la Table de concertation en sécurité alimentaire de Portneuf (CIUSSS-CN, MRC, ressources d'aide alimentaire, organismes communautaires, etc.), et en collaboration avec diverses entreprises notamment celles du secteur agricole et agroalimentaire.

Depuis quatre ans, diverses actions concertées sont menées sur le territoire de la MRC de Portneuf : le projet de Mise en valeur des aliments invendus et surplus agricoles de Portneuf (Projet MAÏS) vise à développer une gestion coordonnée des différents maillons (récupération, transport, conservation, transformation et distribution) d'un système alimentaire régional durable et efficace afin d'améliorer l'accessibilité à une nourriture suffisante, saine et nutritive pour les personnes vulnérables sur notre territoire. Le glanage chez des producteurs agricoles, la récupération des aliments invendus en supermarché, la récupération des surplus alimentaires des secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et de l'institutionnel ainsi que le plateau de travail en transformation alimentaire *Mijote ta vie*, permettent une saine gestion des denrées disponibles sur notre territoire.

Nous portons aussi le projet d'intervention communautaire du système alimentaire de Portneuf. Celui-ci est complémentaire au projet MAÏS et vise à développer une structure et une logistique des maillons du système alimentaire afin de récupérer, trier, entreposer, transporter et redistribuer les denrées de la façon le plus efficiente possible. Ceci dans le but évident d'améliorer l'accessibilité à une nourriture saine, nutritive et en quantité suffisante aux personnes plus vulnérables, mais également dans le but de **réduire au maximum le gaspillage alimentaire**.

Des frigos solidaires mis en place dans plusieurs municipalités de la MRC de Portneuf et les partenariats avec des organismes portneuvois font en sorte que les denrées récupérées sont redistribuées et non gaspillées. Ainsi, nous contribuons de façon très concrète à diminuer le gaspillage alimentaire. Les sorties de cueillette de surplus dans les champs des producteurs agricoles de la région ont permis de rediriger près 14 000 kilos de fruits et légumes frais auprès des personnes en situation vulnérable. Le programme de récupération en supermarché, que nous avons mis en place en collaboration avec Moisson Québec, la Société Saint-Vincent-de-Paul de l'Ouest de Portneuf et le Metro St-Marc-des-Carrières contribue, à lui seul, à grandement diminuer le gaspillage alimentaire. Depuis mars 2021, nous avons récupéré et redistribué 5130 kilos de nourriture (fruits, légumes, viandes, etc.), d'une valeur marchande de plus 39 000$ et nous poursuivons le travail en allant à chaque semaine récupérer des denrées alimentaires de cette épicerie. De plus, nous collaborons avec la Tablée des chefs pour promouvoir son programme de récupération alimentaire innovateur dans la région.

Sans notre intervention, tous ces kilos de nourriture seraient gaspillés et jetés au lieu d'être transformés via les *Soupes solidaires Deschambault-Grondines* (280 litres depuis mars 2021), via le plateau de travail en transformation alimentaire *Mijote ta vie* (plus de 10 000 portions depuis novembre 2019) le *Programme FRED* de l'Échangerie (50 personnes vulnérables desservies) et divers ateliers culinaires et cuisines collectives de la région. À moyen et long terme, nous souhaitons créer des partenariats avec d'autres épiceries du territoire de la MRC de Portneuf et contribuer encore plus à diminuer le gaspillage alimentaire. De plus, nous avons le désir que chacune des 18 municipalités ait son frigo solidaire, augmentant ainsi la quantité de denrées distribuées, diminuant par le fait même le gaspillage. Cependant, pour y arriver, nous aurons besoin de ressources financières, matérielles et humaines supplémentaires.

Dans le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé 2021-2028 de la MRC de Portneuf, nous avons lu ceci en lien avec la diminution du gaspillage alimentaire :

Page 59 : Orientations et objectifs :

> *Diminuer la quantité de matières résiduelles éliminées :*
> *Encourager les pratiques zéro déchet auprès de la population (diminuer le recours à des produits à usage unique, diminuer le gaspillage alimentaire, etc.). Il est possible de s'inspirer de la trousse d'outil de RECYC-QUÉBEC*

Page 63 : Mesures :

> *Sensibiliser l'ensemble de la population de la MRC aux gaspillages alimentaires (ex. présentation dans les écoles, communication et accompagnement auprès des entreprises, etc.). Il est possible de s'inspirer de la trousse d'outils de RECYC-QUÉBEC pour mettre à jour le plan de communication et la campagne ISÉ de la MRC.*

Nous sommes d'avis que les actions visant une meilleure gestion des surplus alimentaires sur le territoire de la MRC Portneuf font de la Table de concertation en sécurité alimentaire de Portneuf un intervenant important de la gestion des matières résiduelles dans Portneuf. De plus, nous croyons qu'une orientation, un objectif et une mesure plus précis et plus engageants, visant la collaboration avec Solidarité citoyenne Portneuf et la Table de concertation en sécurité alimentaire de Portneuf, le tout pour diminuer davantage le gaspillage alimentaire, pourraient être inscrits dans le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2021-2028.

Nous sommes disponibles pour en discuter de vive-voix avec vous.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Sylvie Germain
Chargée de projet en sécurité alimentaire pour le territoire de la MRC de Portneuf
Téléphone : 418-285-7797
Courriel : securitealimentaireportneuf@gmail.com

Sylvie Noël
Coordonnatrice de l'organisme Solidarité citoyenne Portneuf.
Téléphone : 418-284-9265

Documents publiés lors de la consultation publique

SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE PORTNEUF

MISE EN CONTEXTE

En mai 2016, la MRC de Portneuf a adopté le règlement numéro 367 édictant son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé 2015-2020, lequel est entré en vigueur le 23 septembre 2016. Selon les modifications apportées à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) en mars 2017, et en vertu du 2e alinéa de l'article 53.23 de la LQE, le PGMR doit être révisé tous les sept ans.

La MRC de Portneuf a donc adopté, le 19 juin 2020, une résolution attribuant le mandat de révision de son PGMR à la firme Argus Environnement inc., enclenchant ainsi le processus d'adoption du projet de PGMR. Le 15 septembre 2021, la MRC a adopté le projet de PGMR qui permet de faire un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, de déterminer les orientations et les objectifs poursuivis par la MRC et d'établir les mesures et les actions à mettre en œuvre pour y arriver.

Le PGMR doit couvrir l'ensemble des secteurs générant des matières résiduelles, c'est-à-dire le secteur résidentiel, le secteur industriel, commercial, institutionnel (ICI) et le secteur de la rénovation, de la construction et de la démolition (CRD). Il doit mener à la réalisation des principaux objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, pour la période 2019-2024, et des objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique, fixés par le gouvernement du Québec. Ces objectifs sont de :

- Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées de 700 kg par personne à 525 kg par personne d'ici 2024;
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduel d'ici 2024;
- Recycler 60 % de la matière organique d'ici 2024, et 70 % d'ici 2030;
- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire (incluant les ICI) d'ici 2025;
- Réduire de 270 000 tonnes équivalentes CO_2 les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030;
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) d'ici 2024.

C'est dans ce nouveau contexte que la MRC de Portneuf a amorcé la révision de son PGMR afin de le rendre conforme à ces nouveaux objectifs, l'échéance de cinq ans après son adoption étant aussi venue à terme.

CONTENU

Le contenu du projet de PGMR respecte les éléments prévus par la Loi sur la qualité de l'environnement et cadre avec les orientations et objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, de son Plan d'action en vigueur (2019-2024) et de la Stratégie de valorisation de la matière organique. On retrouve à l'intérieur du document 7 chapitres.

1. Présentation du PGMR en vigueur et état des actions planifiées;
2. Une description du territoire d'application;
3. L'organisation administrative de la MRC de Portneuf (municipalités locales visées par le PGMR, ententes intermunicipales, répartition des responsabilités, etc.);
4. Un portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles;

5. Un inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire : résidentiel, ICI et CRD pour l'année 2019;
6. Un diagnostic territorial et une description des orientations et des objectifs ciblés par le PGMR;
7. Un plan d'action 2021-2028 permettant l'atteinte des objectifs fixés, incluant un budget, un calendrier de mise en œuvre et un programme de surveillance et de suivi.

Lors de l'élaboration du PGMR actuellement en vigueur, la MRC de Portneuf s'était donné comme objectif de dépasser les objectifs gouvernementaux du Plan d'action 2011-2015, ce qui était très ambitieux à l'époque. D'après l'inventaire réalisé pour l'année 2019, seulement deux objectifs gouvernementaux sur six n'ont pas été atteints, à savoir :

- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal :
  - Pour le secteur résidentiel, le taux de mise en valeur est de 61 %;
  - Il descend à 43 % pour le secteur ICI;
- Recycler 60 % des matières organiques :
  - 56 % tous secteurs confondus.

La MRC de Portneuf a été bien au-delà des objectifs qu'elle s'était fixés et des mesures qu'elle s'était données. Une grande majorité des actions prévues ont été réalisées ou partiellement réalisées (4 mesures sont à venir selon les besoins de la MRC).

Le nouveau projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) prévoit 30 mesures à réaliser de 2021 à 2028 afin d'atteindre les orientations que la MRC s'est données :

1. Diminuer la quantité de matières résiduelles éliminées;
2. Améliorer la qualité et la quantité de matières recyclables récupérées par le système de collecte sélective;
3. Offrir, sur l'ensemble du territoire municipal, un programme de récupération de la matière organique à tous les citoyens et aux ICI;
4. Améliorer la performance du centre de tri de CRD;
5. Assurer l'exemplarité de l'État en matière d'approvisionnement et au regard de la gestion des matières résiduelles;
6. Encourager l'optimisation des écocentres par l'élargissement des bonnes pratiques et une accessibilité accrue.

Un des grands enjeux de ce projet de PGMR est la sensibilisation des citoyens et des ICI à la gestion des matières résiduelles, afin de diminuer les matières éliminées et augmenter le recyclage et la valorisation des matières recyclables et des matières organiques.

Pour assurer le suivi de la mise en œuvre du PGMR, la MRC prévoit réaliser et diffuser annuellement un bilan de son état d'avancement. La commission de l'environnement de la MRC poursuivra également son mandat d'étudier et de recommander au conseil des maires les dossiers relatifs à la gestion des matières résiduelles sur le territoire.

(Argus Environnement inc., le 16 septembre 2021)

MRC de PORTNEUF

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE PAR APPEL DE COMMENTAIRES RELATIVEMENT AU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) RÉVISÉ 2021-2028

Avis public est par les présentes donné que :

1. Lors d'une séance tenue le 15 septembre 2021, le conseil de la MRC de Portneuf a adopté le projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé 2021-2028 de la MRC de Portneuf.

2. La commission de l'environnement de la MRC a été mandatée par le conseil afin d'effectuer une consultation publique sous forme d'appel de commentaires relativement à ce projet de PGMR révisé et d'y analyser les commentaires recueillis. Cette consultation écrite remplace la procédure habituelle de consultation publique conformément à l'arrêté numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux, daté du 16 juillet 2021, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la Covid-19. Cette consultation écrite se tiendra du 17 septembre au 2 novembre 2021.

3. Une copie du projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé 2021-2028 ainsi qu'un sommaire détaillé de celui-ci sont **disponibles pour consultation sur le site Internet de la MRC de Portneuf, à l'adresse suivante : www.portneuf.ca/nouvelles ainsi qu'au bureau de la MRC situé au 185, route 138 à Cap-Santé, pendant les heures régulières d'ouverture.** Les documents peuvent aussi être accessibles via le site Internet des municipalités de la MRC de Portneuf visées par ce plan ou être consultés sur place au bureau de chacune des municipalités, sur rendez-vous préalable.

4. Les personnes et les organismes qui désirent soumettre des représentations écrites à la MRC de Portneuf peuvent le faire **avant 16 h**, **le 2 novembre 2021**, par la poste à l'adresse suivante : 185, route 138, Cap-Santé (Québec) G0A 1L0 ou par courrier électronique à portneuf@mrc-portneuf.qc.ca.

DONNÉ À CAP-SANTÉ, CE 16 septembre 2021.

Josée Frenette, B.A.A., OMA
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

MRC de PORTNEUF

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE PAR APPEL DE COMMENTAIRES RELATIVEMENT AU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) RÉVISÉ 2021-2028

Avis public est par les présentes donné que :

1. Lors d'une séance tenue le 15 septembre 2021, le conseil de la MRC de Portneuf a adopté le projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé 2021-2028 de la MRC de Portneuf.

2. La commission de l'environnement de la MRC a été mandatée par le conseil afin d'effectuer une consultation publique sous forme d'appel de commentaires relativement à ce projet de PGMR révisé et d'y analyser les commentaires recueillis. Cette consultation écrite remplace la procédure habituelle de consultation publique conformément à l'arrêté numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux, daté du 16 juillet 2021, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la Covid-19. Cette consultation écrite se tiendra du 17 septembre au 2 novembre 2021.

3. Une copie du projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé 2021-2028 ainsi qu'un sommaire détaillé de celui-ci sont **disponibles pour consultation sur le site Internet de la MRC de Portneuf, à l'adresse suivante : www.portneuf.ca/nouvelles ainsi qu'au bureau de la MRC situé au 185, route 138 à Cap-Santé, pendant les heures régulières d'ouverture.** Les documents peuvent aussi être accessibles via le site Internet des municipalités de la MRC de Portneuf visées par ce plan ou être consultés sur place au bureau de chacune des municipalités, sur rendez-vous préalable.

4. Les personnes et les organismes qui désirent soumettre des représentations écrites à la MRC de Portneuf peuvent le faire avant 16 h, le 2 novembre 2021, par la poste à l'adresse suivante : 185, route 138, Cap-Santé (Québec) G0A 1L0 ou par courrier électronique à portneuf@mrc-portneuf.qc.ca.

DONNÉ À CAP-SANTÉ, CE 16 septembre 2021.

Josée Frenette, B.A.A., OMA
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

ARGUS ENVIRONNEMENT INC

SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE PORTNEUF

>8678.0378

MISE EN CONTEXTE

En mai 2016, la MRC de Portneuf adoptait son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé 2015-2020, lequel est entré en vigueur le 23 septembre 2016. Selon le 2e alinéa de l'article 53.23 de la LQE, le PGMR doit être révisé tous les sept ans.

La MRC de Portneuf a donc adopté, le 19 juin 2020, une résolution attribuant le mandat de révision de son PGMR à la firme Argus Environnement inc., enclenchant ainsi le processus d'adoption du projet de PGMR. Le 15 septembre 2021, la MRC a adopté le projet de PGMR qui permet de faire un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, de déterminer les orientations et les objectifs poursuivis par la MRC et d'établir les mesures et les actions à mettre en œuvre pour y arriver.

Le PGMR couvre l'ensemble des secteurs générant des matières résiduelles (secteur résidentiel, secteur industriel, commercial, institutionnel - ICI et le secteur de la rénovation, de la construction et de la démolition - CRD). Ainsi les actions prévues au PGMR tendent à l'atteinte des objectifs nationaux fixés par le gouvernement du Québec.

CONTENU

Le contenu du projet de PGMR respecte les éléments prévus par la Loi sur la qualité de l'environnement et cadre avec les orientations et objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, de son Plan d'action quinquennal en vigueur (2019-2024) et de la Stratégie de valorisation de la matière organique. On retrouve à l'intérieur du document 7 chapitres.

1. Présentation du PGMR en vigueur et état des actions planifiées;
2. Une description du territoire d'application;
3. L'organisation administrative de la MRC de Portneuf (municipalités locales visées par le PGMR, ententes intermunicipales, répartition des responsabilités, etc.);
4. Un portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles;
5. Un inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire : résidentiel, ICI et CRD pour l'année 2019;
6. Un diagnostic territorial et une description des orientations et des objectifs ciblés par le PGMR;
7. Un plan d'action 2021-2028 permettant l'atteinte des objectifs fixés, incluant un budget, un calendrier de mise en œuvre et un programme de surveillance et de suivi.

Un des grands enjeux de ce projet de PGMR est la sensibilisation des citoyens et des ICI à la gestion des matières résiduelles, afin de diminuer les matières éliminées et augmenter le recyclage et la valorisation des matières recyclables et des matières organiques.

← Retour aux nouvelles

17 SEPTEMBRE 2021

Projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé 2021-2028

La commission de l'environnement de la MRC a été mandatée par le conseil afin d'effectuer une consultation publique sous forme d'appel de commentaires relativement à ce projet de PGMR révisé et d'y analyser les commentaires recueillis. Cette consultation écrite remplace la procédure habituelle de consultation publique conformément à l'arrêté numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux, daté du 16 juillet 2021, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la Covid-19. Cette consultation écrite se tiendra du **17 septembre au 2 novembre 2021**.

Les personnes et les organismes qui désirent soumettre des représentations écrites à la MRC de Portneuf peuvent le faire **avant 16 h, le 2 novembre 2021**, par la poste à l'adresse suivante : 185, route 138, Cap-Santé (Québec) G0A 1L0 ou par courrier électronique à portneuf@mrc-portneuf.qc.ca.

Documentation

- Avis public
- Sommaire du projet de PGMR
- Présentation projet PGMR révisé
- Projet PGMR révisé 2021-2028

SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE PORTNEUF

MISE EN CONTEXTE

En mai 2016, la MRC de Portneuf a adopté le règlement numéro 367 édictant son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé 2015-2020, lequel est entré en vigueur le 23 septembre 2016. Selon les modifications apportées à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) en mars 2017, et en vertu du 2e alinéa de l'article 53.23 de la LQE, le PGMR doit être révisé tous les sept ans.

La MRC de Portneuf a donc adopté, le 19 juin 2020, une résolution attribuant le mandat de révision de son PGMR à la firme Argus Environnement inc., enclenchant ainsi le processus d'adoption du projet de PGMR. Le 15 septembre 2021, la MRC a adopté le projet de PGMR qui permet de faire un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, de déterminer les orientations et les objectifs poursuivis par la MRC et d'établir les mesures et les actions à mettre en œuvre pour y arriver.

Le PGMR doit couvrir l'ensemble des secteurs générant des matières résiduelles, c'est-à-dire le secteur résidentiel, le secteur industriel, commercial, institutionnel (ICI) et le secteur de la rénovation, de la construction et de la démolition (CRD). Il doit mener à la réalisation des principaux objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, pour la période 2019-2024, et des objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique, fixés par le gouvernement du Québec. Ces objectifs sont de :

- Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées de 700 kg par personne à 525 kg par personne d'ici 2024;
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduel d'ici 2024;
- Recycler 60 % de la matière organique d'ici 2024, et 70 % d'ici 2030;
- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire (incluant les ICI) d'ici 2025;
- Réduire de 270 000 tonnes équivalentes CO_2 les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030;
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) d'ici 2024.

C'est dans ce nouveau contexte que la MRC de Portneuf a amorcé la révision de son PGMR afin de le rendre conforme à ces nouveaux objectifs, l'échéance de cinq ans après son adoption étant aussi venue à terme.

CONTENU

Le contenu du projet de PGMR respecte les éléments prévus par la Loi sur la qualité de l'environnement et cadre avec les orientations et objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, de son Plan d'action en vigueur (2019-2024) et de la Stratégie de valorisation de la matière organique. On retrouve à l'intérieur du document 7 chapitres.

1. Présentation du PGMR en vigueur et état des actions planifiées;
2. Une description du territoire d'application;
3. L'organisation administrative de la MRC de Portneuf (municipalités locales visées par le PGMR, ententes intermunicipales, répartition des responsabilités, etc.);
4. Un portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles;

5. Un inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire : résidentiel, ICI et CRD pour l'année 2019;
6. Un diagnostic territorial et une description des orientations et des objectifs ciblés par le PGMR;
7. Un plan d'action 2021-2028 permettant l'atteinte des objectifs fixés, incluant un budget, un calendrier de mise en œuvre et un programme de surveillance et de suivi.

Lors de l'élaboration du PGMR actuellement en vigueur, la MRC de Portneuf s'était donné comme objectif de dépasser les objectifs gouvernementaux du Plan d'action 2011-2015, ce qui était très ambitieux à l'époque. D'après l'inventaire réalisé pour l'année 2019, seulement deux objectifs gouvernementaux sur six n'ont pas été atteints, à savoir :

- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal :
  - Pour le secteur résidentiel, le taux de mise en valeur est de 61 %;
  - Il descend à 43 % pour le secteur ICI;
- Recycler 60 % des matières organiques :
  - 56 % tous secteurs confondus.

La MRC de Portneuf a été bien au-delà des objectifs qu'elle s'était fixés et des mesures qu'elle s'était données. Une grande majorité des actions prévues ont été réalisées ou partiellement réalisées (4 mesures sont à venir selon les besoins de la MRC).

Le nouveau projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) prévoit 30 mesures à réaliser de 2021 à 2028 afin d'atteindre les orientations que la MRC s'est données :

1. Diminuer la quantité de matières résiduelles éliminées;
2. Améliorer la qualité et la quantité de matières recyclables récupérées par le système de collecte sélective;
3. Offrir, sur l'ensemble du territoire municipal, un programme de récupération de la matière organique à tous les citoyens et aux ICI;
4. Améliorer la performance du centre de tri de CRD;
5. Assurer l'exemplarité de l'État en matière d'approvisionnement et au regard de la gestion des matières résiduelles;
6. Encourager l'optimisation des écocentres par l'élargissement des bonnes pratiques et une accessibilité accrue.

Un des grands enjeux de ce projet de PGMR est la sensibilisation des citoyens et des ICI à la gestion des matières résiduelles, afin de diminuer les matières éliminées et augmenter le recyclage et la valorisation des matières recyclables et des matières organiques.

Pour assurer le suivi de la mise en œuvre du PGMR, la MRC prévoit réaliser et diffuser annuellement un bilan de son état d'avancement. La commission de l'environnement de la MRC poursuivra également son mandat d'étudier et de recommander au conseil des maires les dossiers relatifs à la gestion des matières résiduelles sur le territoire.

(Argus Environnement inc., le 16 septembre 2021)

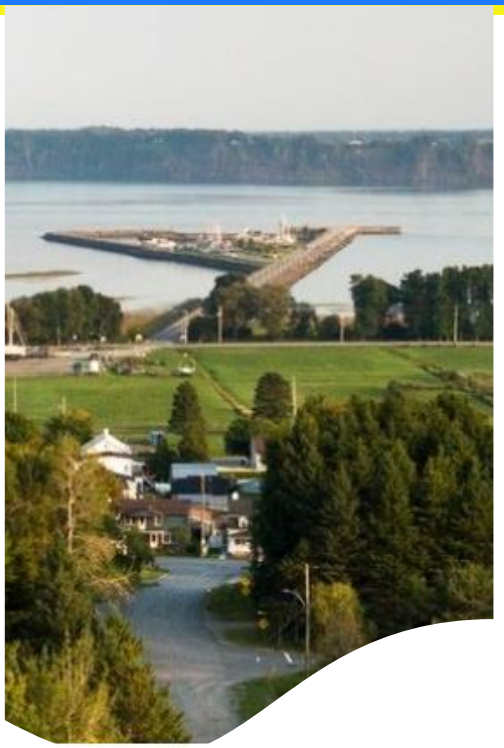

État des lieux, vision, orientations et objectifs du Plan de gestion des matières résiduelles

En collaboration avec :

RRGMRP
Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Projet de PGMR 2021-2028

MRC de Portneuf

MRC de PORTNEUF

Argus Environnement inc.

1 Plan de la présentation

1. Cadre légal de la planification régionale de la GMR
   - 1.1 Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
   - 1.2 Objectifs gouvernementaux
2. Bref portrait du PGMR en vigueur
3. Bilan des matières résiduelles générées sur le territoire en 2019
4. Diagnostic du système de gestion
5. Orientations et objectifs du projet de PGMR
6. Description des mesures proposées
7. Période de question

1 Mise en contexte

- Depuis les dernières modifications de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), les plans de gestion des matières résiduelles doivent être révisés **tous les sept ans**. (article 53,23 de la LQE).
- Adoption du PGMR 2016-2021 en **septembre 2016**.
- Date limite pour l'adoption d'un projet de PGMR révisé en **septembre 2021.**
- Date d'entrée en vigueur du PGMR révisé en **septembre 2023.**
- Contenu des PGMR jugés conformes, base de la mise à jour.
- Processus de consultation publique obligatoire.

1 Politique québécoise de GMR

Objectif fondamental :

« Éliminer une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime »

Trois enjeux :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles

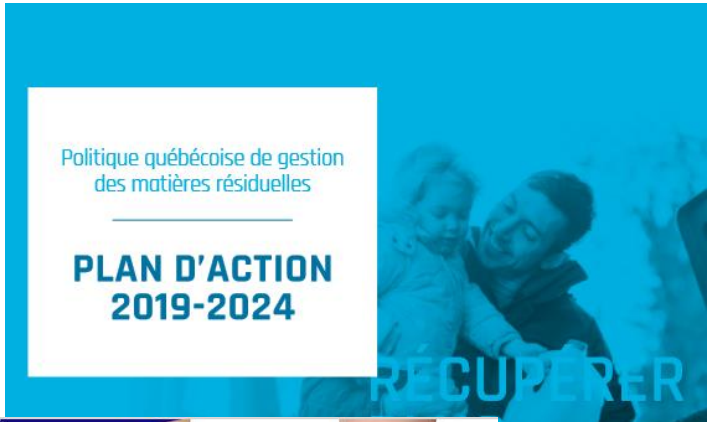

ARGUS ENVIRONNEMENT
EAU - AIR - SOL - BRUIT

1 Plan d'action 2019-2024

Réduire à

525 kg

ou moins

la quantité
de matières éliminées
par habitant

Recycler

75 %

du papier, du carton, du verre,
du plastique et du métal

Recycler

60 %

des matières organiques

Recycler et valoriser

70 %

des résidus de construction,
rénovation et démolition

1 Stratégie de valorisation de la matière organique

1. Instaurer la gestion de la matière organique sur **100** % du territoire municipal d'ici **2025** ;
2. Gérer la matière organique dans **100** % des industries, commerces et institutions d'ici **2025** ;
3. Recycler ou valoriser **70** % de la matière organique visée en **2030** ;
4. Réduire de **270 000 t éq. CO_2** les émissions de GES en **2030**.

2 Bref retour sur le PGMR actuel

D'après le rapport annuel de suivi 2020 du PGMR de la MRC de Portneuf :

- 7 mesures sont complétées
- 16 mesures sont réalisées en continu
- 3 mesures sont à venir selon les besoins de la MRC
  - Établir et promouvoir une politique d'achat environnemental à la MRC et dans les municipalités
  - Favoriser le respect du bannissement du papier et du carton proposé par le gouvernement, en adoptant un règlement obligeant la participation des citoyens et des ICI à un programme de collecte sélective des matières recyclables déjà offert par la RRGMRP
  - Obliger les citoyens et les entreprises à valoriser les matières organiques

3 Bilan des matières résiduelles

Données issues de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC et de la Régie de Portneuf

26 897 tonnes éliminées selon les données réelles de la Régie, soit **494 kg/hab.**

Matières résiduelles générées en 2019
83 313 tonnes

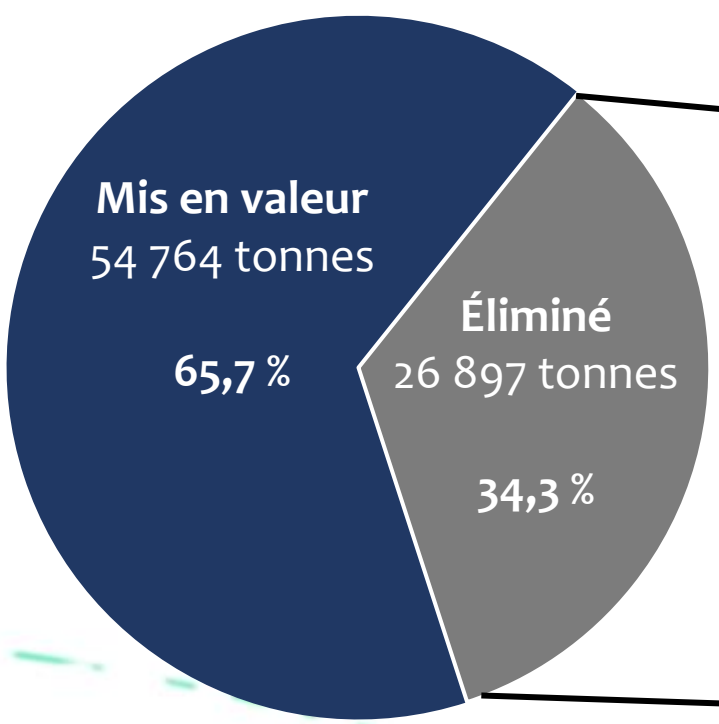

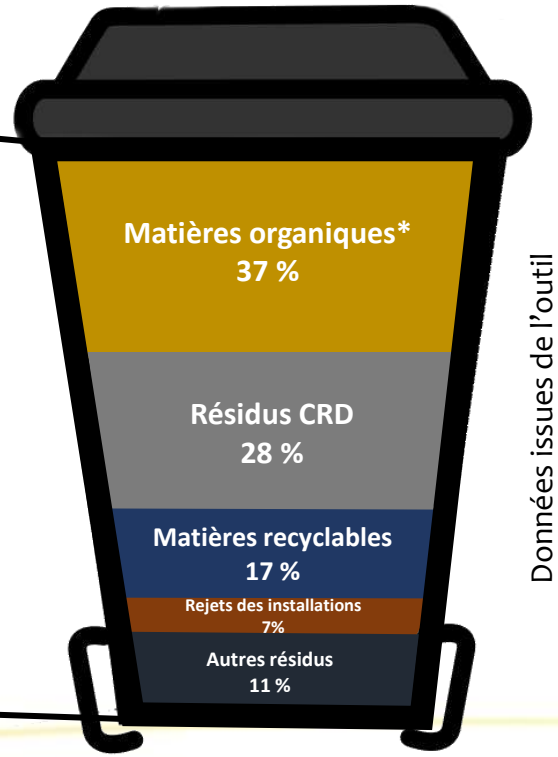

Données issues de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC

* Inclut les boues et les résidus issus de l'industrie agroalimentaire

ARGUS ENVIRONNEMENT
EAU - AIR - SOL - BRUIT

3 Bilan des matières résiduelles

Secteur résidentiel

12 401 tonnes éliminées selon les données réelles de la Régie, soit **227 kg/hab.**

10 340 tonnes éliminées selon l'outil d'inventaire, soit **190 kg/hab.**

Matières résiduelles générées en 2019
28 283 tonnes

(outil d'inventaire)

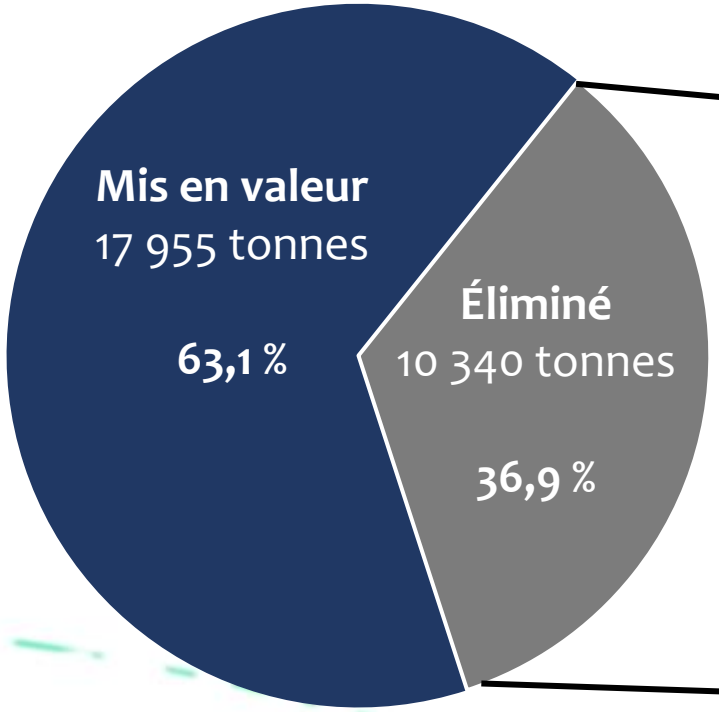

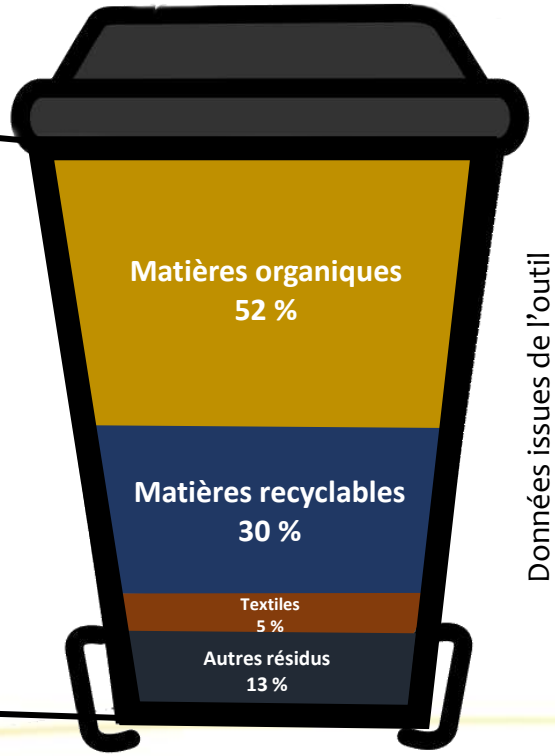

Données issues de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC

Données issues de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC

ARGUS ENVIRONNEMENT
EAU - AIR - SOL - BRUIT

3 Bilan des matières résiduelles

Secteur résidentiel

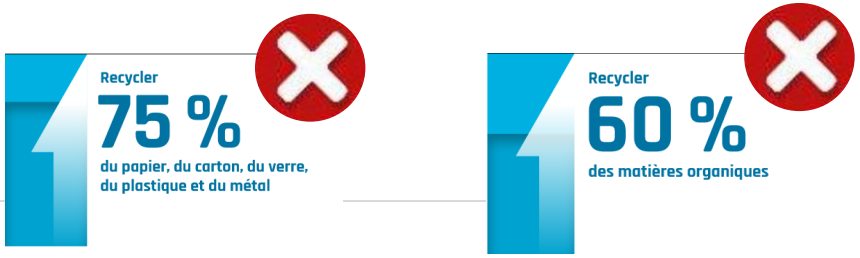

12 401 tonnes éliminées selon les données réelles de la Régie, soit **227 kg/hab.**

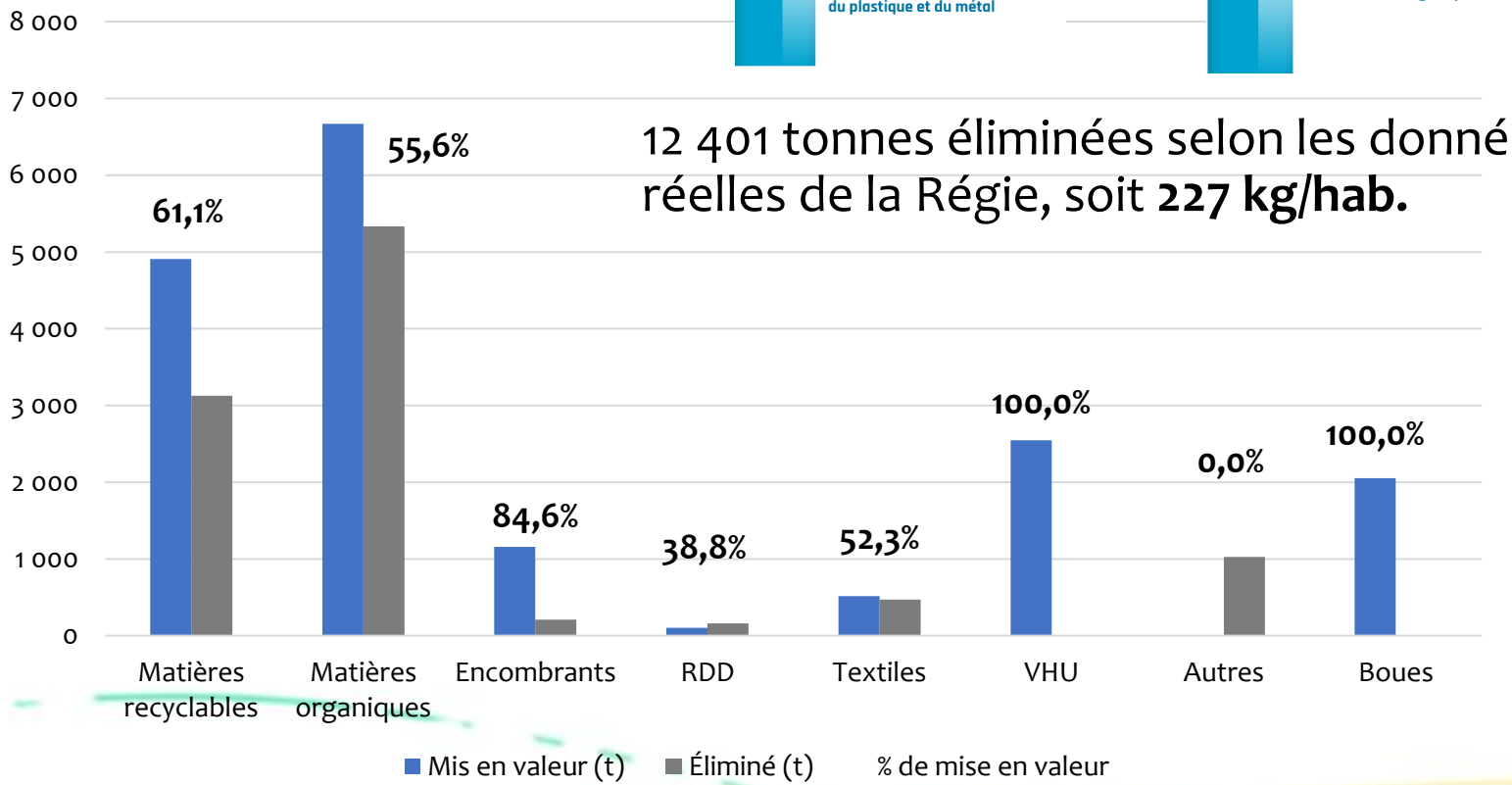

Source : outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC complété avec les données réelles de la Régie

3 Bilan des matières résiduelles

Secteur ICI

10 286 tonnes éliminées selon les données réelles du MELCC, soit **189 kg/hab.**

10 350 tonnes éliminées selon l'outil d'inventaire, soit **190 kg/hab.**

Matières résiduelles générées en 2019
28 537 tonnes

(outil d'inventaire)

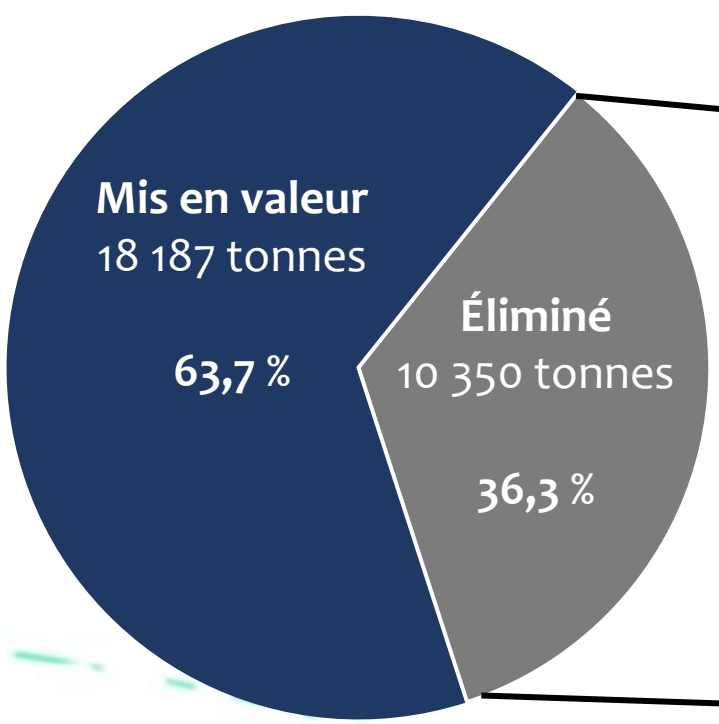

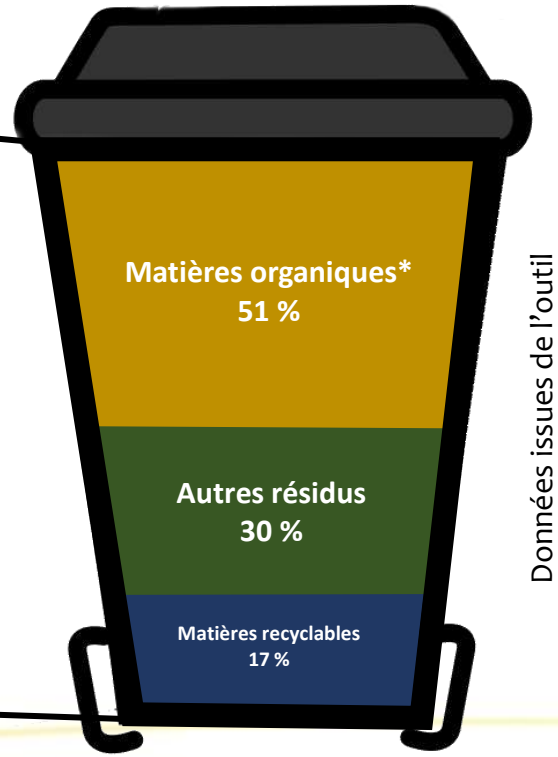

Données issues de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC

Réduire à
525 kg
ou moins
la quantité de matières éliminées par habitant

* Inclut les boues et les résidus issus de l'industrie agroalimentaire

ARGUS ENVIRONNEMENT
EAU - AIR - SOL - BRUIT

3 Bilan des matières résiduelles

Secteur ICI

10 286 tonnes éliminées selon les données réelles du MELCC, soit **189 kg/hab.**

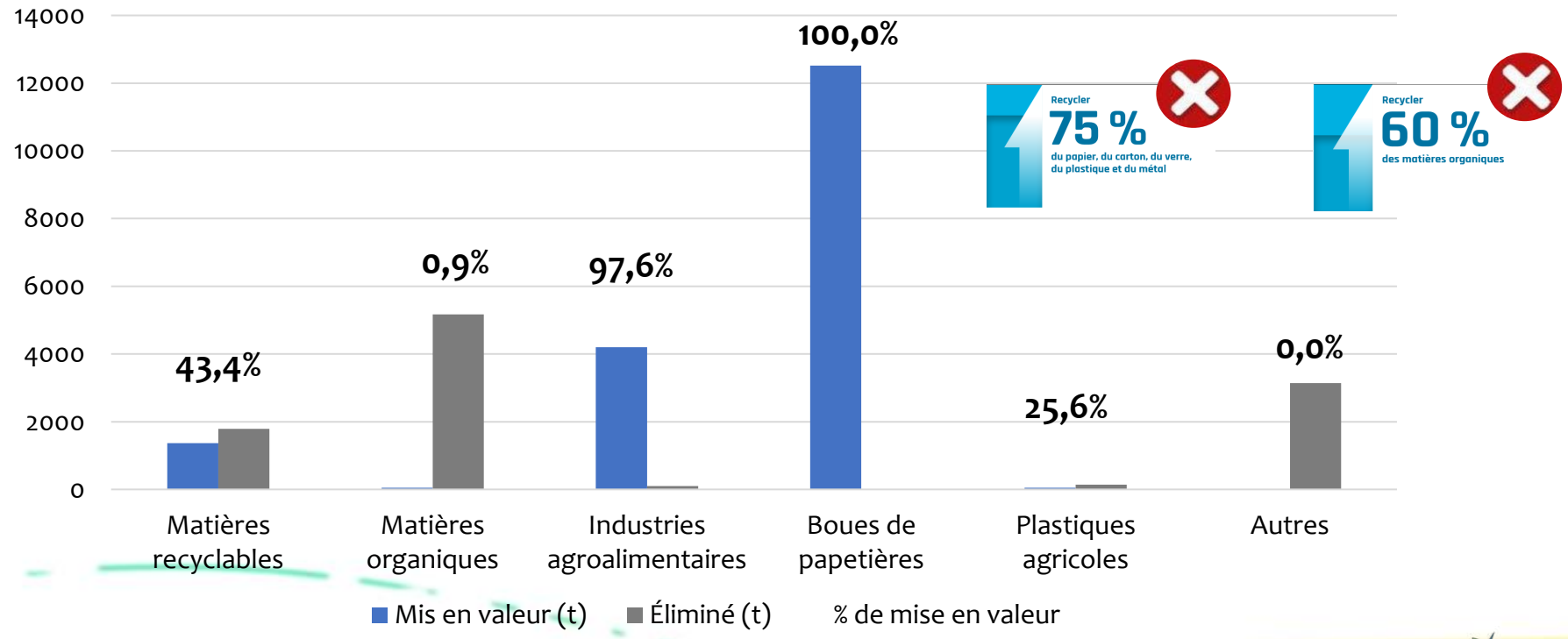

Source : outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC complété avec les données réelles de la Régie

3 Bilan des matières résiduelles

Secteur CRD

7 859 tonnes éliminées selon les données de l'outil d'inventaire, soit **144 kg/hab.**

2 461 tonnes éliminées selon les données réelles de la Régie, soit **45 kg/hab.**

Matières résiduelles générées en 2019
26 762 tonnes

(outil d'inventaire)

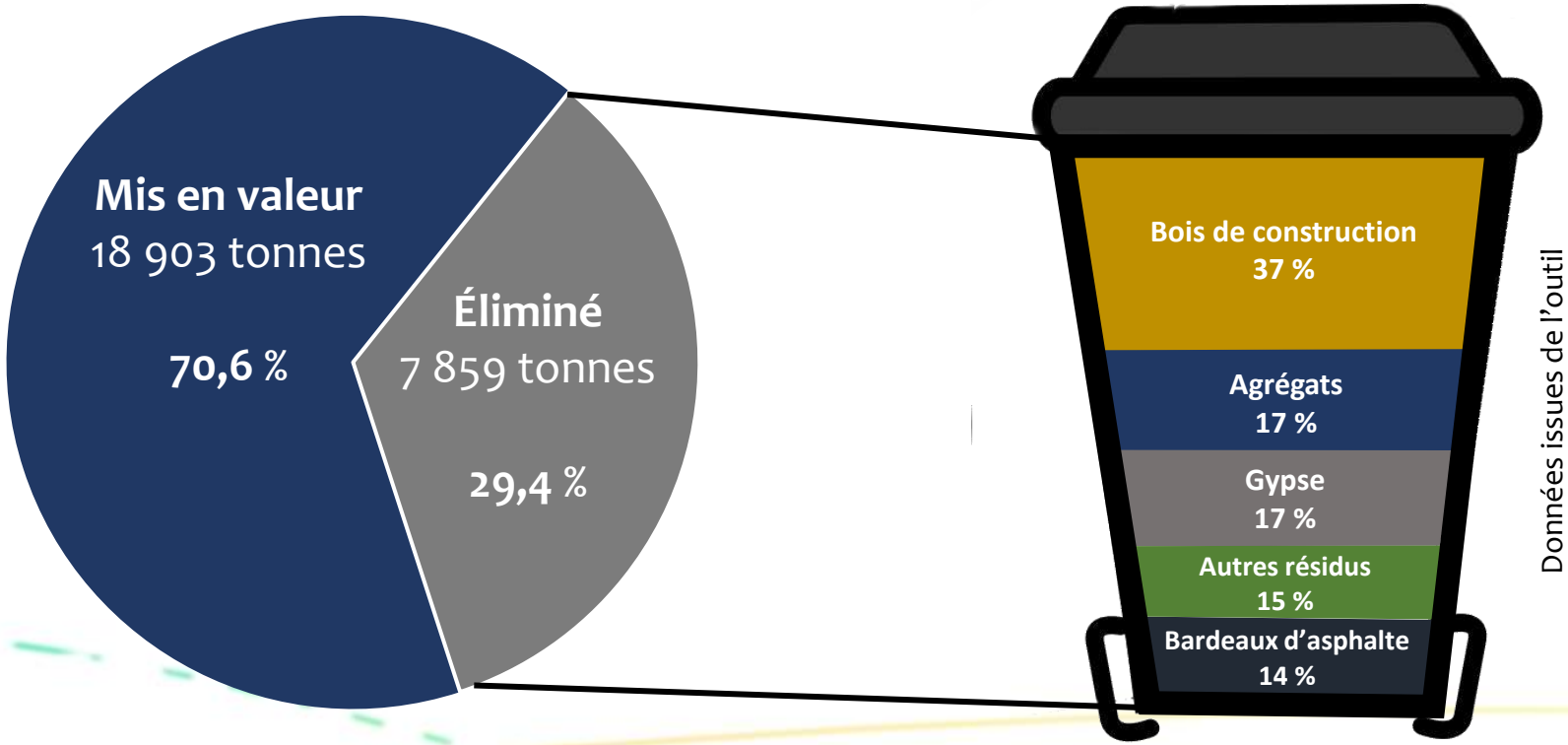

Données issues de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC

ARGUS ENVIRONNEMENT
EAU - AIR - SOL - BRUIT

3 Bilan des matières résiduelles

Secteur CRD

7 859 tonnes éliminées selon les données de l'outil d'inventaire, soit **144 kg/hab.**

2 461 tonnes éliminées selon les données réelles de la Régie, soit **45 kg/hab.**

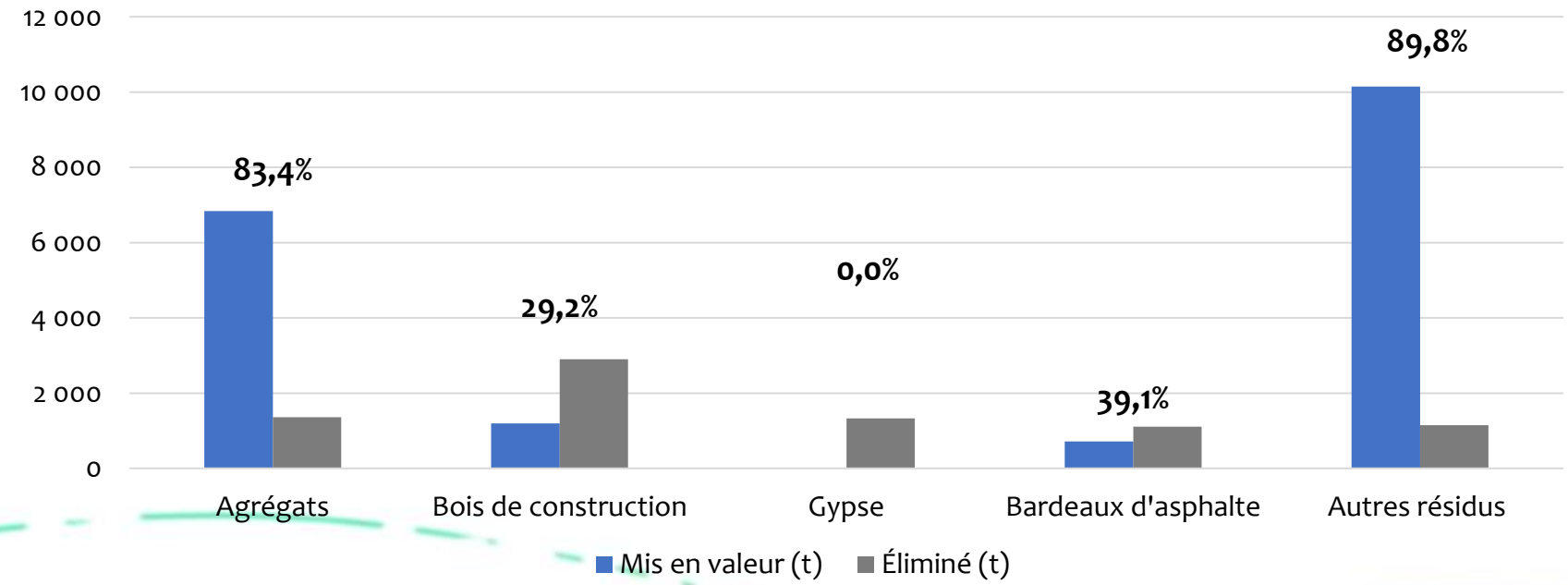

Source : outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC

ARGUS ENVIRONNEMENT
EAU - AIR - SOL - BRUIT

4 Diagnostic du système de GMR

Objectifs	Situation sur le territoire de la MRC	
	Performance	Atteinte de l'objectif
Plan d'action 2019-2023		
Ramener à **525 kilogrammes par habitant** la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 175 kilogrammes par habitant par rapport à 2015.	494 kg par habitant	Atteint
Recycler **75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.**	61 % (résidentiel) 43 % (ICI)	Non atteint
Recycler **60 % des matières organiques.**	56 %	Non atteint
Recycler et valoriser **70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition.**	70 à 78 %	Atteint
Stratégie de valorisation des matières organiques (SVMO)		
Instaurer la gestion de la matière organique sur **100** % du territoire municipal d'ici **2025.**	Service offert à 100 % des résidents (98 % participation)	Non atteint
Gérer la matière organique dans **100** % des industries, commerces et institutions d'ici **2025.**	Service offert à tous les ICI (9 % participation)	Non atteint
Recycler ou valoriser **70** % de la matière organique visée par la SVMO en **2030**.	56 %	Non atteint
Réduire de **270 000 t éq. CO_2** les émissions de gaz à effet de serre (GES) en **2030.**	Difficile à quantifier	N/A

4 Diagnostic du système de GMR

Forces

- Intervenant unique pour la gestion des matières résiduelles ;
- Complexe Environnemental de Neuville ;
- Collecte des ICI (gratuité des bacs) + service conseil ;
- Collecte des installations septiques ;
- Nombreux organismes de réemploi ;
- Réseau d'écocentre optimisé ;
- Projet d'économie circulaire en cours.

À améliorer

- Desserte des ICI pour la collecte des matières organiques. ;
- Desserte pour les plastiques agricoles ;
- Qualité et quantité de matières recyclables retrouvés dans les bacs de la collecte sélective (taux de rejet du centre de tri est élevé : plus de 12 %).

5 Orientations et objectifs

O1. Diminuer la quantité de matières résiduelles éliminées.

O2. Améliorer la qualité et la quantité de matières recyclables récupérées par le système de collecte sélective.

O3. Offrir, sur l'ensemble du territoire municipal, un programme de récupération de la matière organique à tous les citoyens et aux ICI.

O4. Améliorer la performance du centre de tri de résidus de construction, rénovation et démolition

O5. Assurer l'exemplarité de l'État en matière d'approvisionnement et au regard de la gestion des matières résiduelles

O6. Encourager l'optimisation des écocentres par l'élargissement des bonnes pratiques et une accessibilité accrue.

ARGUS ENVIRONNEMENT
EAU - AIR - SOL - BRUIT

5 Orientations et objectifs

Objectifs fixés par la MRC	Situation sur le territoire de la MRC	
	Cible	Performance 2019
O1. Diminuer la quantité de matières résiduelles éliminées	450 kg par habitant d'ici 2024	494 kg par habitant
O2. Améliorer la qualité et la quantité de matières recyclables récupérées par le système de collecte sélective	75 % papier, du carton, du plastique, du verre et du métal d'ici 2024	61 % (résidentiel) 43 % (ICI)
O3. Augmenter les quantités de matières organiques recyclées.	65 % des matières organiques recyclées d'ici 2024	56 %
Offrir la desserte des matières organiques pour l'ensemble du secteur résidentiel du territoire.	100 % des unités d'occupation d'ici 2025	À l'exception des cas spéciaux, toutes les unités d'occupations résidentielles ont accès à la collecte.
Offrir la gestion des matières organiques aux industries, commerces et institutions	100 % des unités d'occupation ICI d'ici 2025	Tous les ICI ont accès à la collecte. Les plus gros générateurs y participent (soit 98 sur 1 042 ICI en 2020)
O4. Améliorer la performance des installations de collecte (écocentre) et de conditionnement (centre de tri) des résidus CRD du territoire.	85 % des résidus CRD recyclées ou valorisées d'ici 2024	70 à 78 %

6 Description des mesures

Les mesures ont été réparties dans quatre (4) grandes catégories, soit :

- Gestion intégrée des matières résiduelles (5)
- Réduction à la source et réemploi (8)
- Recyclage des matières et valorisation des matières organiques (11)
- Installation de traitement et élimination (6)

Les coûts ont été estimés selon les quatre catégories suivantes :

- Faible coût : < 10 000 $
- Moyen coût : 10 000 à 35 000 $
- Fort coût : 35 000 à 100 000 $
- Coût majeur : > 100 000 $

6 Description des mesures

Gestion intégrée des matières résiduelles - En continu 2021-2028

Faire connaître la politique gouvernementale en gestion des matières résiduelles ainsi que les impacts pécuniaires du non-respect de ses objectifs à l'ensemble des intervenants du territoire afin de susciter la mobilisation de tous les acteurs à un objectif commun, soit celui d'atteindre les objectifs de la politique.	Information Sensibilisation Éducation (ISE)	
Diffuser les différentes mesures mises de l'avant dans les municipalités, à la MRC et à la Régie afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la politique et démontrer aux citoyens et aux ICI les économies d'enfouissement réalisables et réalisées grâce à l'implication de tous.	ISE	
Présenter au conseil des maires, sur une base annuelle, l'état d'avancement du PGMR ainsi que les résultats obtenus.	ISE	
Rendre accessible à tous les citoyens, sur une base annuelle, les résultats obtenus par les différentes actions mises de l'avant par les municipalités, la MRC et la Régie.	ISE	
Communiquer avec les responsables du projet d'économie circulaire en cours (Économie circulaire Mauricie +) afin de coordonner les efforts.	ISÉ	

Légende :

- O1. Diminuer la quantité de matières résiduelles éliminées
- O2. Améliorer la qualité et la quantité de matières recyclables récupérées par le système de collecte sélective
- O3. Augmenter les quantités de matières organiques recyclées.
- O4. Améliorer la performance des installations de collecte (écocentre) et de conditionnement (centre de tri) des résidus CRD du territoire.

- Faible coût : < 10 000 $
- Moyen coût : 10 000 à 35 000 $
- Fort coût : 35 000 à 100 000 $
- Coût majeur : > 100 000 $

ARGUS ENVIRONNEMENT
EAU - AIR - SOL - BRUIT

6 Description des mesures

Réduction à la source et réemploi - En continu 2021-2028

Encourager le non recours à des produits à usage unique.	ISE	
Sensibiliser l'ensemble de la population de la MRC aux gaspillages alimentaires (ex. présentation dans les écoles, communication et accompagnement auprès des entreprises, etc.). Il est possible de s'inspirer de la trousse d'outils de RECYC-QUÉBEC pour mettre à jour le plan de communication et la campagne ISÉ de la MRC.	ISÉ	
Continuer à promouvoir l'herbicyclage.	ISE	
Promouvoir l'importance de la réduction à la source, du réemploi et du recyclage pour l'atteinte des objectifs de la politique.	ISE	
Informer les élus et les ICI du territoire de la hausse des redevances et des pénalités. **2021-2022**	ISÉ	
Évaluer la possibilité d'adopter un règlement municipal pour obliger les ICI à envoyer leurs matières aux installations de la Régie. **2022-2023**	Analyse	
Recommander aux municipalités locales de s'inspirer des politiques d'achat écoresponsable/événement écoresponsable de la Régie.	ISÉ	
Promouvoir l'adhésion au programme de RECYC-QUÉBEC « ICI on recycle + » auprès des municipalités et des ICI.	ISÉ	

Légende :

- O1. Diminuer la quantité de matières résiduelles éliminées
- O2. Améliorer la qualité et la quantité de matières recyclables récupérées par le système de collecte sélective
- O3. Augmenter les quantités de matières organiques recyclées.
- O4. Améliorer la performance des installations de collecte (écocentre) et de conditionnement (centre de tri) des résidus CRD du territoire.

- Faible coût : < 10 000 $
- Moyen coût : 10 000 à 35 000 $
- Fort coût : 35 000 à 100 000 $
- Coût majeur : > 100 000 $

ARGUS ENVIRONNEMENT
EAU - AIR - SOL - BRUIT

6 Description des mesures

Recyclage et valorisation des matières - En continu 2021-2028

Soutenir la participation au programme de collecte porte-à-porte de la collecte sélective et évaluer sa performance.	ISE	
Évaluer la possibilité d'élargir le programme de récupération des plastiques agricoles sur le territoire de la MRC.	Analyse	
Poursuivre la récolte des tubulures d'érablières	Opération	
Sensibiliser la population à utiliser les écocentres.	ISE	
Valoriser énergétiquement le bois de qualité moindre récupéré sur le territoire en biomasse de chauffage pour chauffer le lixiviat du LET et les bâtiments du centre de tri CRD. **2024-2026**	Opération	
Développer de nouveaux marchés et diversifier les débouchés pour les matières récupérées et triées en encourageant au maximum l'innovation et l'économie circulaire (collecte sélective et CRD), notamment pour les tubulures d'érablières et les matelas.	Opération	
Évaluer la possibilité de fournir un service aux ICI à certains écocentres (en plus de celui de Neuville) **2022**	Analyse	
Obliger les municipalités locales à adopter le règlement de gestion des matières résiduelles de la Régie **2022-2023**	Adoption d'un règlement	

Légende :

- O1. Diminuer la quantité de matières résiduelles éliminées
- O2. Améliorer la qualité et la quantité de matières recyclables récupérées par le système de collecte sélective
- O3. Augmenter les quantités de matières organiques recyclées.
- O4. Améliorer la performance des installations de collecte (écocentre) et de conditionnement (centre de tri) des résidus CRD du territoire.

- Faible coût : < 10 000 $
- Moyen coût : 10 000 à 35 000 $
- Fort coût : 35 000 à 100 000 $
- Coût majeur : > 100 000 $

ARGUS ENVIRONNEMENT
EAU - AIR - SOL - BRUIT

6 Description des mesures

Recyclage et valorisation des matières organiques - En continu 2021-2028

Évaluer la pertinence d'utiliser des contenants alternatifs plutôt que des bacs roulants pour répondre à des situations particulières.	Analyse	
Continuer l'accompagnement des ICI pour l'optimisation de leur système de collecte des matières organiques	ISÉ	
Sensibiliser les municipalités locales à faire parvenir à la MRC et à la Régie les données de boues municipales traitées et les sensibiliser à la valorisation (agricole ou compostage)	ISÉ	

Légende :

- O1. Diminuer la quantité de matières résiduelles éliminées
- O2. Améliorer la qualité et la quantité de matières recyclables récupérées par le système de collecte sélective
- O3. Augmenter les quantités de matières organiques recyclées.
- O4. Améliorer la performance des installations de collecte (écocentre) et de conditionnement (centre de tri) des résidus CRD du territoire.

- Faible coût : < 10 000 $
- Moyen coût : 10 000 à 35 000 $
- Fort coût : 35 000 à 100 000 $
- Coût majeur : > 100 000 $

6 Description des mesures

Installation de traitement

Réaliser le projet d'amélioration du centre de tri CRD (sous réserve de l'acceptation de la demande de subvention déposée en 2021 pour l'amélioration d'une ligne de tri). **2023-2025**	Opération	
Maintenir la reconnaissance de bonnes pratiques du centre de tri CRD de Neuville selon le programme de reconnaissance des centres de tri de résidus de construction, rénovation et démolition. **2022-2023**	Opération	

Légende :

- O1. Diminuer la quantité de matières résiduelles éliminées
- O2. Améliorer la qualité et la quantité de matières recyclables récupérées par le système de collecte sélective
- O3. Augmenter les quantités de matières organiques recyclées.
- O4. Améliorer la performance des installations de collecte (écocentre) et de conditionnement (centre de tri) des résidus CRD du territoire.

- Faible coût : < 10 000 $
- Moyen coût : 10 000 à 35 000 $
- Fort coût : 35 000 à 100 000 $
- Coût majeur : > 100 000 $

ARGUS ENVIRONNEMENT
EAU - AIR - SOL - BRUIT

6 Description des mesures

Installation d'élimination - En continu 2021-2028

Continuer de capter les biogaz générés sur les anciennes cellules du LET et ainsi réduire la production de GES.	Opération	
Informer, sensibiliser et éduquer les intervenants sur leur impact respectif sur la performance totale de la MRC et sur les sommes qu'ils reçoivent de la redevance à l'élimination.	ISE	
Sensibiliser tous les intervenants à n'éliminer que le résidu ultime.	ISE	
Maintenir le droit de regard. **2022-2023**	Mise à jour du Règlement	

Légende :

- O1. Diminuer la quantité de matières résiduelles éliminées
- O2. Améliorer la qualité et la quantité de matières recyclables récupérées par le système de collecte sélective
- O3. Augmenter les quantités de matières organiques recyclées.
- O4. Améliorer la performance des installations de collecte (écocentre) et de conditionnement (centre de tri) des résidus CRD du territoire.

- Faible coût : < 10 000 $
- Moyen coût : 10 000 à 35 000 $
- Fort coût : 35 000 à 100 000 $
- Coût majeur : > 100 000 $

ARGUS ENVIRONNEMENT
EAU - AIR - SOL - BRUIT

7 Période de question

Remerciement au comité de suivi du PGMR

- **De la MRC de Portneuf :**

Monsieur Jean Lessard, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme/géomatique

Madame Sylvie Béland, aménagiste

- **De la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf :**

Monsieur Jean-Luc Mercure, directeur général

Madame Dominique Genois, coordonnatrice

- **De la firme Argus Environnement inc. :**

Monsieur Robert Comeau, directeur de projet

Monsieur Julien Mussard, chargé de projet

Madame Josée Montembeault, responsable de l'édition